



Déc 2019

RETRAITE PNC OU EN SOMMES-NOUS ?

L'allocution du Premier Ministre confirme la volonté du gouvernement d'imposer la casse des retraites actuelles, de façon rapide et violente, en supprimant les 42 régimes existants pour n'en créer plus qu'un seul, le régime universel de retraite à points.

En balayant d'un revers de main les 2 ans de concertation, cette décision enterre les régimes de retraite complémentaire par répartition, dont notre CRPN (pourtant autofinancée par nos seules cotisations).

Depuis de nombreux mois, nous défendons nos retraites avec ardeur, auprès du gouvernement, et notamment, notre caisse de retraite complémentaire, répondant parfaitement au financement total de toutes les spécificités actuelles de notre métier.

Cependant, à ce jour, nous n'avons aucune réponse du gouvernement, tant sur la conservation de notre caisse de retraite complémentaire par répartition que du financement total de nos spécificités en son sein.

Voici un rappel des conséquences de la mise en place de la réforme des retraites pour les PNC si disparition confirmée de la CRPN :

- Fin des départs possibles à 55 ans
- Suppression du TA et TAF retraite
- Suppression de la majoration de pension
- Fin du fonds d'assurance des pertes de licence définitive
- Fin de la retraite anticipée pour inaptitude totale
- Fin de la validation gratuite du TA et TAF
- Départ à la retraite à taux plein à 64 ans
- Baisse de 40% de nos pensions

Outre le fait que le gouvernement ne nous a apporté aucune réponse ni garantie, pour « régler » les spécificités des métiers particuliers comme le nôtre, il va passer en force en légiférant par ordonnances, c'est-à-dire sans débat parlementaire.

ALLONS-NOUS LAISSER FAIRE AINSI, SANS REAGIR ?

IL EN EST HORS DE QUESTION !

Si début Janvier 2020, l'Etat ne nous apporte aucune garantie écrite et précise sur :

- le maintien de notre CRPN,
- le financement intégral de toutes les spécificités de notre métier,
- et le maintien total de nos conditions de liquidation,

Nous devons appeler l'ensemble des PNC de droits français à la grève dès le début de l'année 2020.

Face à la violence des méthodes du gouvernement, un mouvement long est inévitable. Celui-ci doit être, bien entendu, coordonné avec l'ensemble des syndicats PNC et PNT, nos deux professions étant étroitement unies dans ce combat.

**UN SOUTIEN SANS FAILLE DE CHACUN EST INEVITABLE.
IL EST TEMPS DE NOUS DEFENDRE TOUS ENSEMBLE.**